



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N°: 170A - 2024

Nomenclature : 5.4

Publication numérique le : 031071224

**ARRETE MUNICIPAL
DÉLÉGATION DE FONCTION À MADAME
ROVIRA POUR LA VISITE DE SÉCURITÉ
DU 19.07.2024**

Le Maire de la commune de LABEGE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,
- Vu le procès-verbal en date du 26 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,
- Vu l'installation de M. Laurent CHERUBIN en qualité de Maire en date du 26 mai 2020,
- Vu la délibération du 26 mai 2020 créant pour la totalité du mandat 2020-2026 quatre postes de conseiller municipal délégué,
- Vu l'installation de Monsieur Pierre BOUISSOU en qualité de Conseiller municipal délégué,
- Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Pierre BOUISSOU, Conseiller municipal délégué, les attributions suivantes relatives aux commissions de sécurité
- Vu l'absence de Monsieur Pierre Bouissou du 8 juillet au 11 Août 2024
- Considérant qu'en l'absence du conseiller municipal délégué et de l'indisponibilité de Monsieur le maire, il est nécessaire de déléguer ponctuellement pour la visite de sécurité du 19,07,2024 la fonction à Madame Rovira Karine adjointe déléguée l'enfance jeunesse.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Rovira Karine, adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse assurera sous ma responsabilité et ma surveillance, en mon lieu et place, pour le 19.07.2024 les fonctions et missions relatives à cette commission de sécurité.

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi du dossier du 07.05.2024 relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est en charge de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Labège, le 01 juillet
2024

Le Maire

Laurent CHERUBIN

